

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2019</p>

Présents : H. Cormoreche, JL Bourdin G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, Y.Dhomont, H.Fayard, J. Burdet, N. Curtet, A. Fayot, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone,

Absents : M. Girer, S. Farenc, N.Garampon, F.Roucaïrol,

Pouvoirs : M. Girer à H.Cormoreche, F. Roucaïrol à T. Lapalu, S. Farenc à E. Fleury, N. Garampon à G. Devrieux

1. Désignation du secrétaire de séance

G. Devrieux est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 7 juin est approuvé à l'unanimité.

3. Salle polyvalente. Construction. Choix des entreprises

JL Bourdin rappelle le projet de la salle polyvalente pour lequel le cabinet d'architecte Barillot a été missionné.

Lors de l'ouverture des plis, il est apparu que pour le lot 1 Terrassements généraux VRD aucune offre n'avait été déposée. Il a donc été proposé de passer pour le lot 1 un marché passé sans publicité ni mise en concurrence. L'entreprise Perrier TP a transmis une offre d'un montant de 207 637,32 € HT.

Concernant les lots 2 à 12 pour lesquels des offres ont été déposées, des compléments d'informations ont été demandés pour certains lots afin de compléter les candidatures et offres. De plus, des négociations financières ont été menées concernant les lots 8, 9 et 10.

Après analyse des retours, pour le lot N°2 Gros Œuvre, l'entreprise KARA dont l'offre apparaissait anormalement basse a apporté des compléments d'informations sur le prix de ses offres, cependant elle n'a pas retransmis son acte d'engagement dont le montant était erroné. La commission propose donc d'écarter son offre puisque irrégulière (article L2152-2 du code de la commande publique offre incomplète).

Pour le lot N°3 Charpente couverture zinguerie l'entreprise Bourdon a transmis un planning précisant la décomposition des tâches qu'elle effectuerait. Après échange avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, celle-ci précisait à la commission que le planning général est compatible avec les délais proposés par cette entreprise. Pour les lots N°8 Plafonds - Isolation et N°9 Plâtrerie Peinture pour lesquels une négociation financière était engagée, l'entreprise GRP Guichardan a amélioré son offre financière, contrairement à l'entreprise Bonglet qui n'a pas souhaité modifier ses prix. Cependant, l'offre de l'entreprise Bonglet est la mieux disante.

Pour le lot N°10 Electricité pour donner suite à négociation financière l'entreprise Michel a transmis une nouvelle offre financière.

M. Bourdin présente au conseil municipal le rapport d'analyse définitif des offres après négociation.

Au vu des critères de sélection des offres indiquées au règlement de consultation il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT	Nom Lot	Nom entreprise	montant HT
2	Gros Œuvre	CARMINATI	125 740,16
3	Charpente ...	BOURDON	89 310,70
4	menuiserie ext	CONFORM METAL	32 495,50
5	Façades	ORAKCI	10 895,20
6	menuiserie inté	BRET	19 514,24
7	carrelage	Comptoir du Revetement	25 402,83
8	plafonds isolation	BONGLET	63 103,14
9	plâtrerie peinture	BONGLET	36 843,80
10	electricité	MICHEL	65 232,44
11	plomberie chauffage	BRACHET COMTET	65 000,00
12	cuisine	CUNY	17 780,00
TOTAL			551 318,01

M. Bourdin rappelle également l'offre de l'entreprise Perrier TP d'un montant de 207 637,32 € HT pour le lot 1.

Soit un montant global pour la construction de la salle polyvalente de 758 955,33 €HT pour une estimation de notre maître d'œuvre de 820 112,33 €HT.

M. Bourdin précise qu'une économie d'environ 60 000 € est constatée par rapport au chiffrage de l'économiste.

E. Fleury relaye la demande de S. Farenc concernant la mise en place d'une climatisation réversible. JL Bourdin précise que le projet actuel ne comprend pas de tel équipement, mais le projet a été pensé pour que les ouvertures soient au nord. Il précise qu'une demande sera adressée à notre architecte afin qu'une solution de rafraîchissement de la salle soit étudiée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'attribution des marchés telle que décrite ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2019 en investissement opération N°120

4. Salle polyvalente. Autorisation signature devis GRDF

M. Bourdin rappelle le projet de salle polyvalente au nord du village. Il précise que la salle va être raccordée au gaz naturel. Pour ce faire GRDF a établi un devis au vu du projet.

L'extension du réseau est chiffrée à 72 036 € HT dont 32 465 € HT pris en charge par GRDF. Le reste à charge pour Mionnay est de 39 571 € HT, plus 365,46 € HT de participation au raccordement, soit un coût du raccordement de 39 936,64 €HT à la charge de la commune. M. Bourdin précise que le coût de mise en service est de 15,48 € HT.

Il convient à présent que les entreprises ont été choisies pour construire le bâtiment d'approuver ce devis.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le devis établi par GRDF pour le raccordement au gaz de la salle polyvalente d'un montant de 39 936,64 € HT soit 47 923,75 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de raccordement gaz d'un montant de 39 936,64 € HT soit 47 923,75 € TTC.
- Dit que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2019 opération N°120.

5. Salle polyvalente. Convention SIEA alimentation électrique et télécom. Approbation

M. Bourdin rappelle le projet de salle polyvalente. Il précise que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain va réaliser les travaux visant au raccordement électrique et télécom du bâtiment.

L'alimentation se faisant en limite de bâtiment il convient d'autoriser le SIEA de poser deux coffrets et un câble électrique sur la parcelle AC22 communale. M. Bourdin présente le projet de convention.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention à intervenir avec le SIEA pour l'alimentation électrique et télécom de la salle polyvalente
- autorise M. le Maire à signer cette convention.

6. Décision modificative Commune

M. le Maire précise que ce point est supprimé.

7. Décision modificative Assainissement

M. le Maire précise que ce point est supprimé.

8. Recrutement apprentie rentrée scolaire 2019-2020

Mme Devrieux rappelle que depuis 2009 une apprentie est recrutée afin de préparer son CAP petite enfance à l'école maternelle de Mionnay.

La directrice d'école au vu du nombre des effectifs scolaires en maternelle demande à avoir en classe maternelle une ATSEM supplémentaire pour cette nouvelle rentrée. Actuellement les professeurs des écoles en maternelle sont assistés par deux ATSEM.

L'apprentie recrutée sur 2018 prépare son CAP en un an. Il convient donc de la remplacer pour la rentrée prochaine. Mme Devrieux demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de conclure le contrat d'apprentissage pour recruter une jeune en formation CAP petite enfance en un an ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat d'apprentissage avec la jeune recrutée et son représentant légal si nécessaire ;
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir la subvention de la Région ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019-2020.

9. Assainissement. Raccordement hameaux des Platières – Gaillebeau. Natura 2000. Dépôt formulaire d'incidence

M. Bourdin rappelle au conseil municipal le projet de raccordement à l'assainissement collectif du hameau des Platières et de Gaillebeau. Il précise que des projets de convention ont été transmis aux riverains concernés par des servitudes de passage. La commune est encore dans l'attente de certains retours.

Par ailleurs, M. Bourdin informe le conseil qu'une petite partie de ce projet passe dans une zone identifiée Natura 2000. Aussi, il est proposé ce soir d'autoriser M. le Maire à déposer le formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 afin de savoir s'il faudra au non réaliser une évaluation plus approfondie des incidences de ce projet sur les espèces végétales animales ou les habitats naturels.

M. Bourdin présente le projet de formulaire d'incidence complété par notre maître d'œuvre OTEIS sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 annexé à la présente,
- Autorise M. le Maire à signer ce formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000, à le déposer aux services compétents, et à effectuer toutes actions nécessaires au suivi de ce dossier.

10. Assainissement STEP Avenant

M. Bourdin rappelle le marché signé, pour l'agrandissement de la STEP, avec le groupement solidaire d'entreprises BP2E/ Brunel/Brunet TP avec l'avenant N°1 et 2 était d'un montant total de 1 436 162,20€ HT soit 1 723 394,65 € TTC avec un délai d'exécution à 11 mois.

Certains travaux supplémentaires sont à prendre en compte :

- | | |
|---|---------------------|
| • Remplacement de la pompe d'extraction des boues : | + 3 170 €HT |
| • Couverture du poste de relevage | + 3 680 € HT |
| TOTAL EUROS | + 6 850 € HT |

Ils représentent 0,49 % du montant de marché.

Le montant de l'avenant est de 6850 € HT portant ainsi le nouveau montant du marché public à 1 443 012,20 € HT soit 1 731 614,64 € TTC.

Il précise par ailleurs, que cet avenant n'a pas d'incidence sur les délais.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'avenant N°3 portant le montant total du marché à 1 443 012,20 € HT soit 1 731 614,64 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°3.
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au BP 2019.

M. Bourdin fait par ailleurs un point des travaux de la STEP. Il précise que la mairie a reçu en fin de semaine dernière un mail alertant d'un problème électrique de mise à la terre à la STEP. RSE a confirmé que le transformateur ne posait pas de problème. Notre délégué Suez nous a alors transmis le rapport de l'Apave qui datait d'octobre 2018 dont les remarques n'avaient pas été prise en compte suite au nouveau contrôle effectué mi-juillet. Suite à la réunion de chantier sur place ce matin, il apparaît que le problème vient bien de l'installation effectuée par RSE. Une intervention est prévue demain.

M. Bourdin informe également le conseil du projet de fresque sur le silo à boues. Un devis d'un montant de 3240 € a été reçu ne comprenant pas la mise en place de l'échafaudage. Il précise que le CMJ pourrait être associé à ce projet, l'intervenante ayant prévu une intervention auprès des enfants. Ce projet reçoit un accord de principe. Les modalités seront à définir, la durée de la tenue des peintures sera à préciser.

11. Consultation gratuite Avocat en mairie. Convention à signer

Emilie Fleury informe le conseil de la demande d'une avocate de proposer des consultations juridiques gratuites en mairie une fois par mois. Elle précise qu'après avoir étudié les disponibilités des salles ces consultations pourraient avoir lieu à la salle des carrosses le dernier samedi de chaque mois de 9h à 12 h. Le secrétariat de Mairie devra tenir le planning des rendez-vous.

Pour ce faire il convient de signer une convention valant contrat de consultations hors cabinet.

Emilie Fleury présente la convention qui prévoit notamment que maître Marion MINARD devra assurer personnellement le service des consultations qui seront délivrées à titre gratuit envers les justiciables.

La Mairie de MIONNAY mettra à disposition de maître Marion MINARD un local assurant parfaitement le respect du secret professionnel.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil municipal :

- Approuve la convention valant contrat de consultations hors cabinet de maître Marion MINARD,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention valable une année.
- Précise que ces consultations se dérouleront le dernier samedi de chaque mois entre 9h00 et 12h, elles débuteront le 31 août 2019.

12. Voirie Aménagement 2019. Mission de Maîtrise d'œuvre

T. Lapalu informe le conseil municipal des différents travaux de voirie qu'il conviendrait de mener sur la commune. Il rappelle la commission voirie qui a eu lieu début juin avec le cabinet de Maîtrise d'œuvre SEDic afin d'obtenir un chiffrage des travaux et une proposition de maîtrise d'œuvre en conséquence.

Une première estimation des projets a été réalisée :

- Reprise du chemin du beau logis entre le carrefour du Bonatier et la croix : 250 000 € HT
- Deux cheminements piétons le long de la RD 1083 afin de finaliser la continuité piétonne vers la salle polyvalente : 40 000 € HT
- Création d'une traversée piétonne feu au droit du lotissement Château Gaillard : 2 000 € HT
- Reprise de l'accotement chemin de la Griotte : 2000 € HT
- Carrefour chemin de la Griotte / RD 1083 : 43 000 € HT, travaux proposés en tranche optionnelle.

Le cabinet SEDic a établi une proposition financière pour une mission de suivi de chantier qui s'établit comme suit :

- Rémunération forfaitaire de 7 400 € HT si l'estimation des travaux à l'issue de la mission Projet est inférieure à 100 000 € HT
- Ou rémunération de 7,4 % si cette estimation est supérieure à 100 000 € HT

Il est proposé ce soir au conseil municipal de donner mission à l'agence SEDic.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la mission de maîtrise d'œuvre confiée à SEDic, 69700 Montagny pour un taux d'honoraires de 7,4 % avec une rémunération forfaitaire minimale de 7 400 € HT et maximale de 24 790 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer la proposition financière.
- Dit que les crédits nécessaires pour le paiement de la mission de maîtrise d'œuvre sont prévus au BP 2019 opération N°079 voirie commune.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que des négociations sont en cours afin de régler la situation au croisement du chemin de la Griotte et de la RD 1083. M. le Maire au vu des estimations des travaux évoquées ci-dessous reviendra vers le riverain afin de lui faire une proposition d'achat d'une partie de son terrain sans que cela n'excède 46 182 € représentant le coût estimatif des travaux et les honoraires du maître d'œuvre.

13. Convention de Mise à disposition de salle aux associations. Approbation

Emilie Fleury rappelle le règlement d'utilisation des salles actuellement en vigueur. Elle précise qu'il convient en parallèle de faire signer aux associations des conventions en vue de la mise à disposition des salles communales. Dans ce cadre, la commission association a travaillé à la rédaction d'une convention de mise à disposition de salle aux associations.

Emilie Fleury présente le projet de convention qui sera soumis au vote.

Elle précise qu'il s'agit d'une convention type reprenant l'ensemble des locaux avec des indications complémentaires à apporter pour chacune des conventions.

Elle détaille notamment les créneaux et salles mises à disposition, les conditions financières, les responsabilités et assurances, les engagements des parties.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition de salle communale à une association
- Dit que ce modèle sera complété en fonction des demandes des associations et en fonction des disponibilités des salles.

14. Ecole Maternelle. Mise en place de protection des soubassements. Déclaration préalable

M. Lapalu, 4^{ème} Adjoint rappelle le projet de mise en place de soubassement à l'école maternelle par la société JBM afin de protéger les bas des murs de la cour d'école.

Cette mise en place devrait avoir lieu aux vacances de la Toussaint. Le dossier de déclaration préalable est prêt à être déposé en Mairie. Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable relative à la mise en place de soubassements à l'école maternelle.

15. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de BAC Conseils d'un montant de 9 937,50 € HT pour le suivi du contrat de DSP sur 3 ans dont 1 875 € HT seront à régler pour l'année 2019.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise SOMEK d'un montant de 3 300 € HT pour remise en place et fourniture enrochement bief.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis EDICIA d'un montant de 3 800 € HT pour acquisition d'un PV pour la verbalisation électronique.
- M. le Maire précise qu'il n'a pas exercé de droit de préemption suite au dépôt des déclarations d'intention d'aliéner N° 16 pour la parcelle A 18, et N°17 pour la parcelle AA 136.

16. Comptes rendus des commissions

- G. Devrieux informe le conseil qu'elle a été sollicitée par l'école afin d'avoir un accord de principe sur le financement du projet musique pour la prochaine année scolaire. E. Fleury demande s'il ne faut pas conditionner notre financement à celui du sou des écoles. G. Devrieux précise que si besoin, l'école financera sur ses fonds propres ce projet. H. Fayard précise qu'il est dommage qu'il n'y ai pas eu de représentation faite aux familles en fin d'année. N. Curtet ajoute que cela n'est pas forcément nécessaire, d'autres activités tel que la piscine ne font pas l'objet d'une représentation. G. Devrieux précise que ce sont deux activités différentes, la musique permettant plus facilement l'organisation d'une représentation. Elle précise que si cette année il n'y a pas eu de représentation cela est notamment du aux critiques de certains parents lors du dernier spectacle. A. Fayot apprécierait aussi qu'un spectacle ai lieu en fin d'année. Après ces échanges, il est convenu qu'un accord de principe sera transmis à l'école pour le financement en partie du projet musique. En complément, il sera précisé que l'équipe

municipale espère que la nouvelle salle polyvalente sera terminée pour la fin d'année scolaire et qu'elle pourra se révéler un lieu agréable pour une représentation en fin d'année du travail de tous.

- JL Bourdin informe le conseil que les derniers travaux du lit du bief débiteront fin août.
- JL Bourdin précise qu'une consultation va être lancée fin août afin de retenir une entreprise pour réaliser les travaux d'assainissement sous RD la 1083 au niveau du nouveau projet immobilier à l'entrée sud du village.
- T. Lapalu informe le conseil que les travaux d'accessibilité réalisés sur la voirie sont en cours. De plus, de nouvelles signalétiques ont été mises en place.
- T. Lapalu sollicite le conseil afin de définir s'il convient ou non de reconduire pour l'année prochaine le marché de voirie de l'entreprise Colas, marché passé avec la CCD. Les devis effectués par l'entreprise s'étant révélés plus onéreux que d'autres, il est convenu de ne pas renouveler le marché de voirie.
- M. le Maire informe le conseil que suite aux différentes rencontres avec les assureurs concernant le sinistre survenu aux vestiaires du foot, la commune va être indemnisée à hauteur d'environ 62 000 €. Un premier versement de plus de 23 000 € vient d'être effectué. Le solde suivra en deux phases, tout d'abord lorsque des travaux seront réalisés, puis lorsque notre assureur se tournera vers l'assurance du club de foot pour le solde. Il est rappelé que ce sinistre a mis en évidence la nécessité de veiller à l'état des matériels tel que les frigos dans les différents locaux, et à ne prévoir qu'un équipement par prise. Concernant la reconstruction des vestiaires, M. le Maire précise qu'il convient d'aller voir des équipements modulaires. Dans tous les cas la surface devra être identique afin de ne pas avoir de retour négatif sur le projet de GRDF.
- N. Curtet précise que le CMJ a rencontré M. Tronche afin de préparer la cérémonie du Poussey.
- T. Lapalu pour la commission bâtiments précise que le service technique a débuté la reprise des murs du bureau du pôle enfance.
- T. Lapalu précise également que le nettoyage du clocher de l'Eglise et de l'escalier d'accès est terminé. Des protections contre les pigeons ont également été mise en place.
- M. le Maire félicite la commission fleurissement pour la qualité du fleurissement cette année.
- T. Lapalu précise qu'une mise au point a été faite avec le prestataire chargé des espaces verts, les prestations réalisées jusqu'à présents n'étant pas satisfaisantes.

17. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil de la rencontre d'une personne qui porte un projet de micro-crèche privée dans le bâtiment vert de cœur. E. Fleury précise que la CCD n'est pas opposée au projet, la micro-crèche actuelle ne permet pas de satisfaire l'ensemble des besoins. G. Devrieux précise que la question a également été posée à quelques assistantes maternelles qui n'y voient pas non plus d'inconvénients. Il est rappelé qu'il existe une possibilité d'agrandissement de la micro-crèche. Si tel était le cas, l'offre pour la petite enfance serait-elle trop importante sur la commune ? A. Fayot précise que les projets ne sont pas incompatibles, il y a de la place pour tout le monde. Certains parents préfèrent les crèches, d'autres les assistantes maternelles. M. Bourdin précise qu'il aurait préféré l'installation de dentistes. M. le Maire rappelle que le local commercial est en vente depuis plusieurs mois, et qu'il voit mal comment la commune pourrait s'opposer à un projet privé. Après ces échanges, il est proposé de vérifier l'intérêt des dentistes pour le local, dans ce cas d'émettre un avis réservé sur le projet, sinon un avis favorable sera transmis pour le projet de micro-crèche privée.
- M. le Maire informe le conseil d'un rendez-vous demain à l'ARS afin d'évoquer le départ de médecins de la commune et les possibilités de remplacement
- M. le Maire précise que la commune a été nommée pour le label Lire et faire Lire. La remise du label aura lieu fin novembre à Paris.

La Secrétaire de Séance, Géraldine DEVRIEUX



Le Maire, Henri CORMORECHE

